

CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE CORBAS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 6 OCTOBRE 2022 À 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Thierry HAON, Yves MONTANGERAND, François DARTIGUES, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Mylène ROUCHOUSE POUGET, Nathalie RENE, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Aurélie VILLENEUVE, Ghislaine ARCARO, Alexandre DIOT, Benoît ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Henri DUARTE.

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE, Alain LEGRAS, Marie THIOLAS, Christophe MALMAZET, Sylvie JULIEN, Saliha MEDJGAL, Lilian MORINON, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Pascal CAZZANIGA.

Secrétaires de séance : Christine NONY et Ghislaine ARCARO.

MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames et messieurs, bonsoir. Je propose que nous débutions ce Conseil municipal. On va procéder à l'appel. Et donc, Florent RIVOIRE va s'en charger.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Appel.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose de désigner les secrétaires de séance. Donc, Christine NONY pour la majorité. Qui est votre secrétaire de séance ? Ghislaine ARCARO,

Qui est pour la désignation des secrétaires de séance ? Je vous remercie.

Adoption du procès verbal de la séance du 30 juin 2022. Est-ce qu'il y a des questions, est-ce qu'il y a des interventions ?

Pas de question, pas d'intervention ? Je vous propose que nous l'adoptons. Qui est pour ? Merci.

On peut débiter ce Conseil.

1) COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

MONSIEUR LE MAIRE

Compte-rendu de délégation. Il y avait, je crois, quelques questions. Je vous en prie.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Est-ce que vous voulez que je reformule les questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Bah oui.

MONSIEUR [00:02:49]DIOT

Elles avaient été posées en séance des...

MONSIEUR LE MAIRE

Ouais, elles ont été posées en séance donc...

MONSIEUR Alexandre DIOT

Alors, il y avait trois points. Il y avait un premier point concernant... l'engagement de dépenses pour des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage et... maîtrise d'œuvre pour la place Charles de Gaulle. Et en fait, on avait sollicité en réunion des présidents un peu plus d'informations sur les contours du projet... et ce qui était envisagé d'en donner un petit peu plus soit en Conseil ou soit lors des concertations des Conseils de quartier, qu'il y ait un planning, quelque chose pour avoir un objet d'infos, quoi.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Je vais laisser le soin à Laurence MOULIN, premier adjoint, de vous répondre.

MADAME Laurence MOULIN

Oui. Donc, effectivement, la Ville souhaite mener un projet de requalification de la place Charles de Gaulle. L'objectif est de... bah de donner envie à tout et à chacun de... de s'approprier cette place, de s'y arrêter, de s'y sentir bien.

Donc, pour cela, il va falloir travailler sur le cadre de vie : donner de l'utilité à cette place, apporter de la couleur, du végétal, sécuriser l'espace public, renforcer la visibilité des commerces, assurer la sécurisation aux déplacements, notamment des piétons. Donc, pour... pour réaliser ce projet, nous avons donc... missionné un cabinet : le cabinet Architectes comme maîtrise d'œuvre, pour un montant de 36 000 € hors taxes. Donc... pour l'instant, il n'y a pas de contour particulier du projet puisqu'ils viennent juste d'être missionnés. Ils auront comme mission de faire toutes les études préliminaires : les études réglementaires, les études techniques, de travailler sur des scénari... des scénarios, de nous proposer un... un avant-projet, en-... Ensuite, de nous proposer le projet et nous accompagner dans la... la préparation de ce dossier de consultation des entreprises.

Conjointement à cette mission maîtrise d'œuvre, nous avons effectivement aussi missionné un... un... un cabinet pour nous accompagner à la concertation que nous souhaitons mener avec tous les habitants et les partenaires. Donc, c'est la société Popcorn qui a... qui a remporté l'appel d'offres, pour un montant de 8 605... 8 560 € hors taxes. Donc, l'objectif maintenant, c'est d'engager ce processus de concertation avec les habitants, bien évidemment, avec les commerçants, avec bien sûr le Conseil de quartier – acteur principal du quartier. Donc, Popcorn va très prochainement commencer sa mission, que nous avons rencontré cette semaine pour la... pour la première fois. Donc, l'objectif, ça va être de dresser un diagnostic des usages, des dysfonctionnements, dégager les attentes et les besoins des habitants. Et tout ce travail-là, euh va servir à notre maîtrise d'œuvre puisqu'ils vont travailler ensemble. Et la maîtrise d'œuvre dans sa mission doit... doit s'emparer de... de... de ce qui sera remonté à cette concertation pour travailler le projet. Voilà. Donc là, pour l'instant, on n'en est qu'au lancement du projet... on espère mener une concertation sur trois mois, pouvoir engager les travaux au printemps prochain.

Le budget de l'opération est de 700 000 € TTC... et cet... cet aménagement est financé... est financé entièrement par la Ville. Euh, cette étude va aussi avoir... va aussi s'interroger, du coup, sur la voirie donc le maître dans sa mission va aussi réfléchir à un petit peu plus que la place dans son périmètre. Et après, on ira discuter avec la Métropole s'il y a des axes qui ressortent d'amélioration, je ne sais pas de... par exemple, de passage entre les... les deux places, il y a des choses à travailler. Donc ça, après, ce sera à voir avec la Métropole puisque la voirie appartient à la Métropole. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci, Laurence, pour cette explication claire, précise et parfaitement détaillée. Et donc je vous laisse à nouveau la parole parce que vous aviez une deuxième question, je peux vous répondre. C'est celle sur la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'une étude de sols pour la reconstruction d'une charpente métallique.

Vous nous demandiez le lieu, donc lieu : c'est le gymnase des Roses.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Le gymnase, très bien.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Ouais, c'était pas spécifié dans le compte-rendu de réunion.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui oui, tout à fait.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Alors que la plupart des... des travaux engagés ou des contrats confiés sont... sont... sont bien explicites...

MONSIEUR LE MAIRE

Tout à fait.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Sur les lieux, voire les adresses.

MONSIEUR LE MAIRE

Et donc, pour votre information...

MONSIEUR Alexandre DIOT

C'est le gymnase, OK.

MONSIEUR LE MAIRE

... c'est le gymnase des Roses.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Et la troisième.

MONSIEUR LE MAIRE

Et la troisième...

MONSIEUR Alexandre DIOT

Et la troisième, c'était sur le... le plan d'implantation des... des caméras de surveillance. Donc, il y avait une... une dépense également engagée pour des nouvelles implantations. Euh, la demande était double : c'était de savoir si on pouvait avoir le plan d'implantation actuel et prévisionnel.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah bah je vais vous donner les éléments de réponse et je vais laisser la parole à mon adjoint à la sécurité, Eric MAILLET.

MONSIEUR ERIC MAILLET

Bonsoir (*Toussottement*.) Bonsoir, pardon. Alors, cet investissement fait référence à la commande passée auprès d'un prestataire dans un rôle d'assistant maîtrise d'ouvrage, effectivement, dans le cadre du projet d'extension de notre parc de vidéosurveillance.

Donc, j'ai déjà pu précédemment ici mentionner les grandes lignes de ce projet, à savoir quadriller l'ensemble de tous les accès routiers reliant notre commune avec l'extérieur pour en faire un cercle fermé, tout autour de la partie habitée de notre ville. Encore hier, lors d'une réunion avec le Préfet délégué à la sécurité et les différents représentants des forces de sécurité, ayant délégation sur notre commune, ces derniers ont pu souligner à quel point ce dispositif est très efficace pour tracer tout véhicule qui entre ou sort de notre commune et qui aurait pu commettre, éventuellement, un méfait.

Alors, ce projet se complète également d'un volet dédié à la zone industrielle. On a également parlé ici puisqu'on avait voté une subvention de l'ASLI sur l'intégralité de son implication sur la commune de Corbas, évidemment, puisque la zone industrielle couvre plusieurs communes... voilà. Ce projet sur son ensemble avance selon... avance sur son volet stratégique, étude, administratif, et passera en phase de réalisation réelle l'année prochaine, 2023, grâce justement à l'accompagnement de cette société d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont c'est l'expertise et qui a déjà une forte expérience avec d'autres communes dans notre région.

Alors, s'agissant de vous fournir le plan des implantations actuel des caméras de vidéosurveillance, et ceux à venir, c'est un point sensible. En effet, il ne s'agit pas de... il ne s'agissait pas que ces plans puissent se retrouver sur la place publique et puissent provoquer un contournement du dispositif et... et de la cible visée de la protection de nos habitants et risquer de le rendre moins efficace.

A ce titre, Il existe déjà un précédent pour lequel la commission d'accès aux documents administratifs – la CADA – s'est prononcée. Elle a été saisie en 2019 pour un cas exactement similaire, une demande du même type et a émis l'avis n° 2019-714 qui en substance rappelle, certes, l'existence de l'article du Code général des collectivités territoriales, le 2121-13 qui dispose que : « Tout le monde du Conseil municipal a le droit dans le cadre de ses fonctions d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délib. Toutefois, cette circonstance ne fait pas obstacle non plus à ce que les élus puissent se prévaloir du droit d'accès prévu par le livre 3 du Code des relations entre le public et l'administration, qui est ouvert à toute personne, indépendamment des fonctions qu'il exerce ou des mandats qu'il détient ».

A ce titre, la commission donc et la... la délibération dont je vous parle estiment que la communication de ces plans serait de nature à porter atteinte à la sécurité publique que protègent les dispositions de l'article 311-5 du Code des relations entre le public et l'administration. Il n'ira... il en irait de même des autres détails techniques dont l'exploitation pourrait porter atteinte à la sûreté du système mis en place et ainsi, à la sécurité publique. Et à ce titre, elle émet donc un avis défavorable à ce type de demande. L'enjeu est tel que nous nous rangeons à cet avis en ne pouvant donc vous fournir ce document. Merci.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Je... je comprends tout à fait la position de la CADA. Et donc du coup, question complémentaire : qui a aujourd'hui accès à ceci ? Est-ce que des membres du Conseil municipal, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, ont accès ? Ou est-ce que c'est réservé aux services... techniques, service de police municipal ?

MONSIEUR LE MAIRE

Dans l'immédiateté, j'ai envie de vous dire, que le Maire, adjoints, les services, je les avais nommés, police municipale, voilà. Ce sont les gens qui sont... en capacité d'avoir connaissance de ces... de ces documents ET LA PREFECTURE. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. OK, c'est bon pour le compte-rendu de délégation ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Je vous propose que nous passions donc au premier sujet.

Emplois, renouvellement, fonds d'aide aux jeunes, Florent RIVOIRE. Je précise qu'il y aura deux interventions de l'opposition, une de PC. Florent, c'est à toi.

2) EMPLOI, RENOUVELLEMENT FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Re-bonsoir. Donc, renouvellement de la convention du fonds d'aide aux jeunes. Pour rappel, ce fonds existe depuis 2005 à... et il a pour objectif d'aider le... au financement... d'apporter des... les aides financières aux jeunes corbasiens de 16 à 25 ans, en faveur de l'insertion sociale et professionnelle et pour leur autonomie. Ces jeunes sont suivis dans le cadre de leur parcours d'insertion par un référent de proximité, soit la Mission locale soit par le CCAS.

Il revient à la Ville de Corbas via son Espace emploi, en partenariat avec la Mission locale Rhône Sud Est, de permettre la mise en place de ce fonds par des commissions mensuelles. Il faut préciser que les jeunes ayant le statut d'étudiant, scolaire ou bénéficiant de minima sociaux ne sont pas concernés. Le FAJ peut intervenir dans les domaines suivants : aide alimentaire, à la mobilité, hébergement d'urgence, accès à un logement, dépenses liées à l'entrée dans un emploi ou à une formation, dépenses liées à des frais d'inscription à un concours permettant d'accéder à une formation qualifiante ou santé.

Depuis mars 2022, le FAJ a ouvert ses domaines d'intervention à la culture et aux loisirs. Le plafond d'aide est fixé à 800 € par an, voire 1 000 € par jeune s'il s'agit d'un besoin spécifique. La Métropole a voté le 11 juillet 2022 une participation de 1 000 € pour alimenter le fonds d'aide aux jeunes de Corbas ; cette somme sera versée à la Ville suite à la signature de la convention jointe au rapport. Comme chaque année, la Ville propose de doubler cette somme afin d'offrir une aide plus conséquente pour les projets des jeunes corbasiens. 2 000 € de participation seront ainsi versés à la Mission locale, gestionnaire du fonds pour le territoire de Corbas. A fin 2021, le reliquat s'élève à 1 733,69 € contre 2 415 € en 2020. La signature de la convention intervient systématiquement de façon tardive, car nous ne pouvons pas délibérer avant que la Métropole ne délibère elle-même.

Je vais vous faire... dresser un peu le bilan de... des demandes de l'année 2021. En 2021, donc on a eu 24 demandes qui ont été acceptées, contre tr... contre huit – pardon – en 2020. Elles ont bénéficié à quatorze personnes, contre sept en 2020 ; neuf demandes d'offre... d'ordre alimentaire, soit un total de 1 120 €, contre 600 € en 2020 ; neuf demandes de passe-partout social TCL, soit un total de 220 €, contre quatre demandes l'année précédente ; 52 autres frais de formation, contre 300 en 2020 ; 150 € de frais de transport ; 140 € de frais de santé ; 500 de permis... pour des aides au permis de conduire ; 200 € d'autres frais, tels que la garde d'enfants. Soit un total versé d'aides de 2 382 €. En plus de cela, il y a eu 26 demandes d'aide financière TCL sans savoir... sans avoir recours à la participation du FAJ.

Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Il semble qu'il y avait une question. Je vous laisse la parole. Question ou intervention, pardon.

MONSIEUR Alexandre DIOT

C'était juste une intervention, juste pour dire que... en amont, on a assez peu de visibilité sur... sur ce sujet et sur la compréhension de la destination finale des fonds que nous allouons... à ce dispositif qui peut parfois venir un peu en superposition, pour ne pas dire en mille-feuilles avec d'autres dispositifs. Donc, c'est... c'est... c'est... c'est... c'est bien d'avoir un compte-rendu a posteriori des... des... des aides qui ont pu être accordées, allouées, et comment c'est dépensé. Mais comme l'année dernière, nous n'avons pas en amont une vraie vision de... de... de comment ces dispositifs peuvent s'intercaler et être utilisés, nous nous abstiendrons sur le vote de cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Il suffit de regarder le niveau d'aide, ce sur quoi il porte.

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Juste...

MONSIEUR LE MAIRE

De l'aide à la santé, de l'aide... à l'alimentation. C'est quand même...

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Juste... juste pour... enfin précision, on n'est pas sur des di... sur des superpositions de dispositi... de dispositifs concernant les aides. C'est-à-dire que les aides du FAJ peuvent être accordées à partir du moment où toutes les aides possibles ont été mobilisées et pour lesquelles il n'y a pas de possibilité ou en tout cas, les règlements ne permettent pas d'aider ces jeunes-là, en fait. Par exemple, bah là, sur... sur l'aide au permis, voilà, c'est... notre gestionnaire, c'est la Mission locale, eh bah ça... ça passe par notre gestionnaire qui accompagne nos jeunes corbasiens. Et...

et qui au regard des difficultés sur, soit de la reprise d'emploi, soit de la formation, ont besoin spécifiquement d'une aide et... et on... on intervient en urgence, j'ai envie de dire. Je... je reprends un peu l'exemple de... des aides complémentaires du CCAS, eh bah c'est le même dispositif pour les 16-25, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Bien. Merci, Florent. Je crois qu'il y avait une intervention également du PC. Christiane, c'est à toi.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Oui oui. Bah écoutez, moi, euh bah je me satisfais quand même qu'on renouvelle cette convention, c'est important hein. Vous savez, je suis adjointe au CCAS donc je suis présente très souvent au CCAS. Et je vois arriver ces jeunes et... et qui sont reçus par la Mission locale et... et je veux dire, il y a un travail vraiment extraordinaire qui est fait parce que... vous... vous dites que vous connaissez pas bien mais ce serait bien de venir faire un petit tour quand même, pour voir, parce qu'on voit des jeunes qui... qui sont en grande difficulté. Comme par exemple, des difficultés de santé, qui ont pas de mutuelle, qui ont pas de logement, des jeunes qui dorment dans leur voiture. Et d'ailleurs, on est en train, puisqu'on travaille beaucoup avec la Mission locale, le service emploi et le CCAS, on est en train de regarder une solution pour une jeune fille qui dort dans sa voiture. Vous voyez, voilà. Et... et c'est tous... et... et les FAJ permet de faire ça. Donc, je sais qu'on est au moment où il faut faire attention à l'euro près. C'est pour ça que j'ai mis ma doudoune, que j'ai acheté le tancarville.

MONSIEUR LE MAIRE

Ah il fallait que tu la fasses...

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

J'ai... j'ai... voilà, il fallait que je la fasse parce que quand même, bon. Mais... mais ces jeunes-là, euh ils sont vraiment, je veux dire, c'est des aides qui sont des aides très humaines, et... et Madame ARCARO qui a l'habitude, qui est au CCAS et qui connaît les interventions que fait... que fait le CCAS avec ces dè... ces aides exceptionnelles, eh bien vous voyez, c'est la même chose. Et donc, la Mission locale fait autant attention que notre assistante sociale, qu'il n'y ait pas d'autre aide à récupérer ailleurs. 1 €, c'est 1 €. Donc, nous utilisons au mieux ce fonds social et naturellement, nous voterons cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Avec 6 abstentions : Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUINPISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Point suivant. Toujours Florent RIVOIRE. Emploi, avenant à la convention du GIP MMIE,

3) EMPLOI, AVENANT A LA CONVENTION DU GIP MMIE

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

Bonsoir. Pour rappel, le dispositif du PLIE a pris fin en 2018. L'année 2019 a été marquée par la création de la Maison métropolitaine pour l'insertion à l'emploi, appelée MMIE, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public. Sa vocation est d'agir en direction des entreprises, des acteurs de l'insertion en favorisant les synergies et les actions ainsi qu'en matière de clause sociale. Jusqu'à présent, 27 membres étaient adhérents, en comptabilisant les communes, les institutions, les chambres consulaires.

Ce groupement présente des intérêts multiples : le travail en réseau et la mutualisation des ressources. Par exemple, on travaille avec la Ville de Saint-Priest pour coorganiser le Forum de l'alternance. Et donc orienter les Corbasiens. La création de l'atelier numérique en lien avec Feyzin

CCAS, à la DEJS et à la médiathèque pour une aide administrative de l'initiation ou du perfectionnement informatique pour les Corbasiens. Enfin, nous avons sollicité le service clause de la MMIE et financé la mise en place des clauses sociales dans le cadre du marché de la construction de la Maison médicale.

La contribution versée par la Ville à la MMIE pour tous ces services s'élève à 150 €. Je vous propose de signer un avenant à la convention constitutive de la MMIE, car douze... 19 – pardon – communes... nouvelles communes ont demandé leur intégration au dispositif. Cette intégration emporte des modifications statutaires. Cela implique aussi une nouvelle répartition des voix au profit des communes, et quelques modifications non substantielles sur le fonctionnement du groupement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de question ? Je vous propose donc...

MONSIEUR FLORENT RIVOIRE

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 5 de la convention constitutive du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi qui comprend, notamment l'adhésion de 19 nouvelles communes, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

MONSIEUR LE MAIRE

Excusez-moi, Florent. Donc, je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

Je donne la parole à Christiane PUTHOD. Fichier commun dans la demande locative sociale du Rhône, appel de fonds complémentaire.

4) FICHIER COMMUN DANS LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU RHÔNE, APPEL DE FONDS COMPLÉMENTAIRE

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Oui. Vous connaissez bien ça puisqu'on le vote systématiquement tous les ans hein. Depuis dix ans, nous sommes adhérent au fichier commun de la... de la demande locative. Or, il se tr... alors, c'est très très utile parce que ça nous permet, par exemple, de connaître les personnes corbasiennes qui souhaitent avoir un logement sur Corbas. Donc, on sait précisément le nombre de personnes, les logements qu'ils souhaitent, etc. Donc, c'est très très efficace.

Or, avec l'évolution... des techniques, on... on... on se retrouve devant un... un outil qui devient obsolète. Donc la Métropole a travaillé à une solution qui devrait permettre aux bailleurs et aux communes, vraiment, un travail beaucoup plus efficace. Donc, la... le... le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, la [00:21:56] va déposer le bilan en fin d'année. Et donc, on va passer à autre chose. Mais pour... pour déposer le bilan, eh bah il y a un dernier appel de fonds. Alors, je dois vous dire que nous avons eu l'assemblée générale des unions départementales du CCAS du Rhône, qu'il y a eu un vote, et que la majorité des communes ont voté pour une subvention qui permet de clôturer, de bonne manière, la fin de cette activité, de bonne manière pour l'entreprise mais aussi pour les personnels.

Donc, je vous demande de voter cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Pas de question ? Christiane.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Alors, en conséquence, s'il n'y a pas de question, je vous demande d'approuver le versement d'un second appel de fonds de 891 € au titre de l'année 2022 et de dire que la dépense sera inscrite au chapitre 011, fonction 555, compte 6281 du budget principal.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité.

Et c'est la parole à Souade KACI qui va nous parler du financement aux associations intervenant en temps périscolaire durant l'année 202-2023.

MONSIEUR LE MAIRE

Oui, il y a un certain nombre de... d'élus qui quittent la salle.

Les élus concernés quittent la salle.

Adopté à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Souade, c'est à toi.

5) FINANCEMENT AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT EN TEMPS PÉRISCOLAIRE DURANT L'ANNEE 2022-2023

MADAME SOUADE KACI

Des associations volontaires interviennent chaque année sur le temps périscolaire dans le cadre du projet éducatif local... territorial, cela concerne sept associations : les Mousquetaires de Corbas, le Handball club de Corbas, le club d'échecs de Corbas, Peps et Cie, qui est une initiation à l'expression corporelle, Lire et faire lire qui est un partage de lecture, Tennis de table de Corbas et Yoga de Chaponnay, euh c'est la découverte du yoga.

Les moyens mis en œuvre par les associations sont salariés ou du matériel, font l'objet d'un financement municipal pour un montant global de 11 629 €. L'année scolaire couvrant deux exercices budgétaires, ces sommes sont donc réparties sur les exercices 2022-2023 selon le tableau exposé au rapport.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Moi, je pense que c'est une excellente initiative qu'on a instaurée depuis des années et qui se poursuit, et qui est un vrai lien avec notre activité en périscolaire. Voilà. C'est bon. Est-ce qu'il y a des questions ?

MONSIEUR Alexandre DIOT

Oui, juste une petite question.

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous en prie.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Est-ce que les interventions ont... ont déjà débuté depuis le début de... de la rentrée scolaire ?

MADAME SOUADE KACI

Oui. Oui oui, il y a des interventions débutées sur... au niveau des écoles. Alors, c'est... vous retrouverez pas, puisqu'elles tournent en fait, d'une école à une autre. C'est par... on va dire sur trimestre. C'est-à-dire que vous allez... il y a un calendrier qui a été fait sur l'année avec les différents... différentes associations.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Donc, nous nous...

MADAME SOUADE KACI

Donc, toutes ces associations vont tourner dans les trois écoles de Corbas.

MONSIEUR Alexandre DIOT

C'est... c'est... donc c'est parfait, nous voterons pour hein, cette délibération...

MONSIEUR LE MAIRE

On n'en attendait pas moins.

MONSIEUR Alexandre DIOT

... de ces interventions. Euh mais on a un peu l'impression quand même qu'on se retrouve un peu devant le fait accompli parce que... on avait validé ce dispositif déjà depuis plusieurs années et à des... à différents conseils. Mais... mais là, on sait quelles associations et pour quel budget, alors qu'il n'y a pas vraiment eu de... d'échanges, de débat ou de concertation sur... sur le comment et le pourquoi. Donc, c'est un peu dommage de... de ne pas avoir pu, nous de notre côté, participer à l'échange démocratique sur le... sur ce dispositif. Voilà.

MADAME SOUADE KACI

Alors, je... je... alors, la démocratie, si à Corbas, ça nous tient à cœur, la question démocratique aujourd'hui... vous le savez, sur la... l'intervention, peut-être pas hein, mais l'intervention de ces... de ces associations, euh en fait, au niveau de la DEJS, il est lancé en fait un appel aux associations de pouvoir intervenir sur le temps périscolaire. Il y a des associations qui interviennent, et des associations qui n'interviennent pas, qui ne souhaitent pas intervenir.

Je crois vraiment, aujourd'hui euh, on... on peut pas dire que sur Corbas, les enfants, en tout cas, et les familles ont pas le choix sur la multitude d'a... de structures. Donc, on a des associations qui sont bien connues sur Corbas qui ne viendront pas sur le temps scolaire parce que, par ailleurs, ils ont peut-être pas de personnel pour venir sur le temps scolaire mais ils savent que ils vont toucher les Corbasiens. Donc, c'est... je pense que c'est... de manière démocratique en fait, c'est ouvert à toutes les associations, on n'est pas en train de dire « oui/non », qu'on n'en parle par au Conseil...

MONSIEUR Alexandre DIOT

Ce n'est pas du tout ce que je voulais dire.

MADAME SOUADE KACI

... on le fera... on le fera de... dans le cadre du PEDT puisqu'elles sont... c'est aussi toutes ces structures qui viennent travailler avec nous dans le cadre du PEDT. Donc, vous êtes aussi conviés à venir au PEDT. Il y a d'ailleurs des personnes de notre groupe qui sont au niveau du PEDT donc ils entendront parler de ces associations.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Non non, je... je ne voulais pas dire que les Corbasiens ne sont pas associés à cette démarche, dans la consultation de quelles associations ils souhaiteraient voir intervenir. Je veux dire juste que cette instance, sur cette délibération, faisait un peu chambre d'enregistrement. Qu'on n'avait pas eu amont une association, enfin être associés à cette démarche, quoi.

MONSIEUR LE MAIRE

En tout cas, elles sont sollicitées, toutes les associations.

MADAME SOUADE KACI

Ouais.

MONSIEUR LE MAIRE

Juste pour répondre à...

MADAME DOMINIQUE BABE

Juste par rapport à votre...

MONSIEUR LE MAIRE

Dominique...

MADAME SOUADE KACI

Mais c'est... elles sont libres de participer...

MONSIEUR LE MAIRE

Eh bah, d'ailleurs, la preuve en est, c'est qu'elles tournent hein.

MADAME DOMINIQUE BABE

Oui. Oui oui.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y en a certaines qui reviennent, d'autres qui ne reviennent pas d'une année sur l'autre pour des raisons qui leur sont propres. Mais elles sont tout de suite remplacées par d'autres qui trouvent le... le projet intéressant. Dominique.

MADAME DOMINIQUE BABE

Je... je veux pas reprendre l'explication que vient de donner Souade mais par rapport à votre remarque et... est-ce que vous avez des réserves concernant certaines de ces associations par rapport à... leur forme de... de... de... de pédagogie ou d'éducation ? Parce qu'effectivement, c'est... c'est plutôt elles qui... c'est nous qui les sollicitons, plutôt que elles. Et il y en a, bon, on le voit hein, les Mousquetaires interviennent depuis un petit moment, le club d'échecs, Peps et Cie, il y en a pas tant que ça qui ont la structure ad hoc pour pouvoir intervenir justement en plus de leurs associations dans le temps périscolaire. Donc, c'était si vous aviez quelques réserves puisque ça semble... voilà.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Aucune réserve. D'ailleurs, j'ai... j'ai... j'ai commencé mon propos en disant que nous allions voter pour la délibération hein, donc aucune réserve et aucun sujet ni sur les intervenants ni sur les budgets alloués. Donc là, il n'y a aucune réserve. C'était juste de dire que ça arrivait un petit peu... tout formaté, tout préconçu et tout... tout fini et que bah voilà, dans... dans... dans... dans le cadre d'un échange, on aurait aimé aussi en avoir, un petit peu plus d'informations en amont quoi, c'est tout. Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, j'ai bien noté que vous aviez voté.

MONSIEUR Alexandre DIOT

C'était le sujet. Ce n'était pas sujet...

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien, OK.

MONSIEUR Alexandre DIOT

... de dire qu'on était contre certaines associations ou les montants alloués aux interventions, au contraire.

MONSIEUR LE MAIRE

J'espère, j'espère. Il ne manquerait plus que ça. Souade.

MADAME SOUADE KACI

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les financements décrits au rapport, de dire que ces financements pourront être versés en une ou plusieurs fois et seront imputés aux budgets principaux 2022 et 2023.

MONSIEUR LE MAIRE

Merci. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

Sujet suivant, on peut faire rentrer nos... nos collègues.

Merci. Je vais donner la parole à Michel MALTRAIT, personnel municipal, le tableau des emplois et de l'intervention du groupe de l'opposition. Michel, c'est à toi.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Intervention, pardon, de... ?

MONSIEUR LE MAIRE

De l'opposition.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

D'accord.

6) PERSONNEL MUNICIPAL, LE TABLEAU DES EMPLOIS.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Mesdames et messieurs, bonsoir tout d'abord. Alors, le tableau des emplois, c'est une délibération qui a... qui est récurrente, qu'on voit presque à tous les Conseils. Donc là, de quoi s'agit-il ? Eh bien d'abord, un enseignant de l'école de musique est parti à la retraite, il s'agissait de le remplacer. Ça, c'est le premier thème. Alors pourquoi ça passe de 15 à 12 et de 12 à 15 ? Parce que les enseignants de l'école de musique, en fonction du nombre d'élèves pour chaque instrument ont jugé utile de basculer l'enseignement de 15 h à 12 h dans une matière, peut-être bien à la trompette et de 12 à 15 h dans une autre matière, peut-être bien la guitare. Voilà le premier sujet.

J'en profite pour dire, parce que Madame GAUSSUIN-PISKULA nous avait interrogés sur l'opportunité de couper en deux le temps de travail d'un éventuel professeur de piano puisqu'on en manquait et qu'on n'arrivait pas à en recruter un – et bien sûr, on était d'accord avec cette idée-là –, ça ne sera pas utile puisqu'on a un professeur de piano, je pense qu'elle... elle est déjà informée, j'imagine. Et on a un professeur de piano qui... qui vient de démarrer là. Voilà pour cette première.

Ensuite, euh... un de nos salariés est parti à la retraite, eh bien on supprime son poste et on crée un poste dans un grade inférieur pour quelqu'un qu'on vient de recruter.

Ensuite, il y a une réussite à un concours à examen qui nécessite de positionner l'agent dans sa nouvelle qualité, dans un poste qui correspond à sa nouvelle qualité.

Et... et puis enfin, il y a deux agents qui ont réussi euh ton... dont la promotion en interne avec la validation du centre de gestion a été acté et pour la même raison, on les installe dans leur nouvelle compétence.

Euh donc... il y a... donc c'est après qu'il y a une question maintenant, intervention maintenant ? Comment on fait ?

MONSIEUR LE MAIRE

Il me semble qu'il y a une intervention. Je vous en prie.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Oui, bah en fait, c'était pour profiter de... de la mise à jour du tableau global des emplois hein, qui est annexé à la délibération, et pas forcément sur le sujet du... du... que vous venez d'évoquer, Monsieur MALTRAIT. Euh c'était qu'en juin dernier hein, pour la police municipale, il y avait huit postes ouverts pour sept postes pourvus, euh... vous nous aviez annoncé un... Monsieur MAILLET... l'arrivée du dernier policier municipal qui était en cours de finalisation sur le recrutement pour... pour ce dernier poste non pourvu, pour arriver à un effectif de huit sur huit. Euh ce mois-ci, bah on note sur le tableau annexé qu'il y a de nouveau deux postes à pourvoir

donc... on aurait souhaité savoir pourquoi ces postes vacants, qu'est-ce qui était prévu ? Comment l'expliquer, quoi, par rapport à... à la validation qui s'était fait.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Je vais répondre, Monsieur le Maire. Bon, même si effectivement, bon, je pense que je vais proposer un petit laïus à chaque Conseil municipal, ce sera plus simple. Euh... alors, pour répondre, je vous refais... Donc effectivement, on a un stagiaire qui n'a pas souhaité poursuivre et euh aller vers sa titularisation, premièrement.

Deuxièmement, il y a eu effectivement une démission, ça, c'est pour le côté négatif qui fait ce chiffre. Pour le côté positif, nous avons... alors je ne sais pas comment on appelle ça, dans le privé, on parle de mobilité interne ? Je ne sais pas comment on dit mais on peut dire ça. Une personne des services qui a souhaité rejoindre la police municipale et qui rejoint, je crois, le 17 octobre l'équipe la semaine prochaine, bon, bah c'est plutôt que ce qu'on m'a dit, très bien, c'est encore mieux.

Et pour aller au bout du... vous donner vraiment toutes les infos les plus fraîches demain matin, je participe à une commission de recrutement auquel nous avons deux candidats titulaires qui sont qu'en... qui se présentent, voilà.

Donc effectivement, on a toujours du turnover comme malheureusement dans toutes les polices municipales, pour avoir suffisamment échangé avec mes homologues, voilà, c'est pas une... ce n'est malheureusement... enfin heureusement, quelque part, pas une spécificité corbasienne, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE

Si je me permets, comme l'a confirmé le préfet délégué à la sécurité et à la défense qui était ici même dans cette salle hier. Voilà, il y a un turnover dans les polices municipales. Euh, je ne voulais pas revenir sur le sujet, je l'ai déjà évoqué euh bien souvent. Mais voilà. Donc on essaie de... peu ou prou de... de maintenir... de maintenir l'effectif et... on s'y emploie comme dans d'autres communes, je pense. Nos... nos homologues s'y emploient, voilà.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Eh bah s'il y en a pas d'autre... euh au vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 26 septembre, et au vu de l'ensemble des modifications évoquées ci-avant, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les transformations de poste telles que décrites ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire au nom et pour le compte de la commune, à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

Sujet suivant, toujours Michel MALTRAIT. Pouvoirs du Maire, délégation du Conseil municipal, mandats spéciaux.

7) POUVOIR DU MAIRE, DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, MANDATS SPÉCIAUX

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Alors là, c'est une délégation que je trouve particulièrement intéressante parce qu'elle a vocation à en supprimer dans le futur. Pas mal, ça, quand même hein ! C'est la simplification administrative à notre échelle à nous. Paf, on y va !

Précédemment, chaque fois qu'un... un mandat spécial... Un mandat spécial, c'est quoi ? C'est pour ma voisine, seront au Congrès des... des... des villes éducatives de France, enfin du réseau français des villes éducatives, eh... eh bien, il fallait lui donner l'auto-... l'autorisation ici au Conseil municipal de... pour que la Ville prenne en charge ses frais de déplacement, son hôtel éventuel et... et ses frais de repas que j'espère modestes mais quand je la regarde, je me dis que c'est

sûrement... pardon, mais j'ai envie de... *[Rires dans l'assemblée.]* J'ai... j'ai envie, un peu, de sourire quoi. Bon, voilà *[Rires.]*

Et... et... et... et... et donc, à... à l'avenir, pour éviter que le Conseil municipal ait à délibérer chaque fois, eh bien nous allons... nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à... à permettre lui-même ce déplacement. Il n'empêche que vous serez informé de chaque déplacement, que les décisions seront publiées comme toute décision du Conseil municipal. Enfin, il y aura rien de... de... de caché, tout simplement. Est-ce que ça génère des questions ? Non.

Donc, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à approuver les mandats spéciaux ainsi que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions ainsi que le remboursement des frais afférents, de dire que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils municipaux portant sur les mêmes objets. De dire que les décisions prises par délégation dans le cadre de la présente délibération pourront être signées par tous les adjoints au Maire ou les conseillers municipaux agissant par délégation du Maire, ou dans l'ordre du tableau dans les conditions fixées aux articles L.2122... oui, 22, points 17 et 18 du Code général des collectivités territoriales ainsi que par tout agent bénéficiant d'une délégation de signature en application – je reprends mon souffle – de l'article L.2122-19 du même Code général des collectivités territoriales. De rappeler que le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. Et de dire enfin, que Monsieur le Maire doit rendre compte de ses décisions à chacune des réunions du Conseil municipal.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Oui, d'a-... d'a-... d'ailleurs, ma voisine me demande de préciser qu'au mois de décembre, il y aura probablement un déplacement dans ce... dans le cadre de cette nouvelle délégation.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Voilà.

Adopté à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE

Toujours Monsieur MALTRAIT. Personnel municipal, rémunération des heures de surveillance effectuées par des enseignants dans le cadre des activités périscolaires. Je dois préciser qu'il y aura des interventions de l'opposition et une du groupe socialiste et apparentés. Eh bien, Michel.

8) PERSONNEL MUNICIPAL, REMUNERATION DES HEURES DE SURVEILLANCE EFFECTUEES PAR DES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Tout... tout... tout le monde le sait sans doute, les... les enseignants participent à la surveillance des enfants ou aux études sur... et à la surveillance des heures d'étude, des études surveillées – je vais y arriver – et... et en plus, il faut les payer, bon, voilà.

Eh bah l'objet de cette délibération, c'est justement de fixer le montant de la rémunération horaire de ces enseignants en fonction de leur qualification – j'entends de leur grade – type Education nationale ; et de la nature de l'activité qu'ils vont exercer chez nous. Voilà, tout simplement.

MONSIEUR LE MAIRE

Interventions ? Je vous en prie.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Bonsoir.

MONSIEUR LE MAIRE

Bonsoir.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Euh deux remarques sur cette... sur cette délibération. La... la première, c'est qu'on comprend les difficultés pour recruter du personnel sur le temps périscolaire, c'est vrai que c'est compliqué. Après, on se pose la question : est-ce que c'est pas d'autant plus compliqué avec les contrats qu'on propose en... je prends à titre d'exemple un contrat de huit heures vingt par semaine pour gérer le périscolaire du midi, uniquement, c'est ce qui est disponible là, sur le site. A titre d'exemple, moi, je me pose la question : est-ce qu'on n'arriverait pas à recruter plus facilement sur des contrats un peu moins précaires, de 15-20 heures, comme ce qui existe dans d'autres villes aux... aux alentours. En tout cas, voilà, il faut... c'est c'est c'est... c'est... c'est une réflexion que j'ai, que j'amène sur le débat.

MONSIEUR MALTRAIT

A-... alors je... Non, pardon, allez-y, terminez. Je pensais que vous aviez fini.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Non non non, allez-y, Monsieur le Maire.

MONSIEUR MALTRAIT

Non non non, simplement. Bien sûr qu'on a pensé à ça mais la difficulté, je vous invite à nous présenter des candidats qui veulent bien faire une partie de leur temps de travail à midi, une partie le matin, une partie le soir ; si vous en trouvez qui veulent s'engager, euh présentez-les-nous et, sans doute, on va les embaucher.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Bah je... j'ai... alors, c'est le serpent qui se mord la queue. Moi, j'ai le même avis sur huit heures vingt. Huit heures vingt en plein milieu du midi pour faire deux heures et gagner huit heures vingt fois le SMIC, effectivement, je comprends que ces gens-là ne postulent pas. Donc, je... voilà. Bon...

MONSIEUR MALTRAIT

Non, c'est pas le chat qui se mord la queue, je vous dis moi, que si vous connaissez des gens qui sont capables de venir aux heures qui nous intéressent avec des contrats de quinze heures, je vous invite à nous les présenter.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Mais je... je pen-... je pense qu'il serait intéressant, du coup, de proposer deux typologies de contrat – c'est une proposition : une... une... une typologie de contrat sur quinze heures et une typologie de contrat sur huit heures.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Mon-... Monsieur ERACLAS, manifestement, vous... il y a les gens qui au quotidien s'occupent de chercher ces populations-là qui viennent surveiller nos enfants le temps de midi et le soir, évidemment ont conscience de ce que vous énoncez. C'est... ils sont... ils sont pas forcément plus bêtes que nous là, tous, autour de la table...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Donc... donc vous êtes en train de me dire qu'il y a des contrats de quinze heures et de 20 heures de disponibles à Corbas ?

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

D'autant qu'ils... d'autant qu'ils ont la pratique. Donc, s'ils publient à un instant t une recherche pour un contrat de huit heures, c'est qu'ils savent pertinemment que c'est plus facile de trouver quelqu'un pour huit heures que quelqu'un pour quinze heures en l'état actuel, c'est tout. Evidemment.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

OK. Euh l'... l'autre... l'autre... l'autre point sur cette délibération c'est donc faire appel à des enseignants sur le temps périscolaire, euh il faudrait pas qu'il y ait confusion. Nous avons... nous avons compris que... et que les professeurs faisaient pas de soutien scolaire ni d'ét-... d'étude surveillée. D'ailleurs, ça, c'était les... ça fait partie des... des choses dont on avait discutées, notamment pour la CAF, que c'était bien un temps aménagé et pas du soutien scolaire.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Alors, pour ce que j'en sais, il s'agit pas de soutien scolaire, d'ailleurs, vous êtes mieux informé que moi. Je crois savoir que vous participez...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Ce n'est pas d'aide aux... il y a pas d'aide aux devoirs hein. On est bien d'accord hein.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Bon, alors, on est bien... mais vous posez une question à laquelle vous connaissez...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Non non, mais j'ai... ouais.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

... pour laquelle vous connaissez la réponse. Puisqu'il y a une réflexion qui est en cours actuellement, à laquelle vous participez sur l'opportunité ou pas de faire de l'aide aux devoirs. Mais vous l'avez précisé très justement, la CAF ne participe pas au financement de l'aide aux devoirs ; la CAF participe uniquement à des activités de loisir.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Tout à fait. Donc [Rires.] c'est bien sur ce point-là que... que... nous, on est partisans et on pense que euh l'aide aux devoirs sur le temps périscolaire, c'est quelque chose d'important qui vient à pallier les inégalités familiales, sociales...

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Écoute...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Et on pense que c'est important donc on espère que ces rémunérations de professeurs iront dans ce sens-là et qu'on pourra remettre en place des aides aux devoirs dans nos écoles corbasiennes.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Mais ça dépendra de ce que va acter ce groupe de travail auquel vous participer. On... on n'est pas obtus sur le sujet. Ceci-dit, théoriquement, il n'y a pas de devoirs. En même temps, je sais pas, Souade, si tu veux compléter ?

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Pas de devoirs écrits.

MADAME SOUADE KACI

A-... oui, il y a pas de devoirs écrits. Euh mais aujourd'hui, c'est pas le cas de nos élèves même si, comme vous, comme moi, enfin comme... Monsieur ERACLAS, vous avez participé à de nombreuses... conseils d'école et vous... où s'insurge sur les devoirs écrits. Pour autant, ils en ont aussi, et c'est normalement interdit.

Juste, je voulais rappeler, et vous le dire en fait, pour les personnes qui ne comprennent pas de... de quoi on parle. Sur Corbas, de tout temps, on n'a pas d'étude. En fait, il n'y a pas de... d'aide aux devoirs ; il y a un espace de travail où les enfants viennent de manière volontaire, euh... ils viennent, ils font leurs devoirs, ils repartent. Aujourd'hui, il y a une seule école où on a un... des professeurs qui interviennent, c'est l'école Marie Curie... avant, on avait Jacques Prévert avec un professeur qui intervenait aussi, mais pour l'instant, on n'a que Marie Curie où il y a un enseignant qui est rémunéré. On les rémunère que la question de l'encadrement. C'est pas une... une espèce de... d'aide aux devoirs. Et on est très clairs là-dessus, c'est un espace où les enfants viennent faire leurs devoirs de manière volontaire.

Cette question de... d'aide, de soutien scolaire, d'aide aux devoirs, on pouvait l'appeler de... par plusieurs appellations, c'est une réflexion qui va être apportée dans le cadre du... du nouveau PEDT. Puisqu'effectivement, à la demande de parents, à la demande d'enseignants aussi, c'est de travailler sur l'accompagnement aux devoirs, de l'aide aux devoirs. Mais c'est pas le sujet euh, je pense, unique de la commune. C'est pas à nous de porter... de porter ce sujet-là, c'est aussi à l'Education nationale d'être acteur et d'accompagner aussi les familles. Et notamment les familles qui ont... dont les enfants en ont le plus besoin. Et on est d'accord, c'est bien ceux qui en ont le plus besoin parce que je... vous l'avez dit, mais c'est pas ce que vous disiez avant hein, au niveau de l'aide aux devoirs. Donc c'est mieux que vous formuliez que c'est pour les enfants qui en ont besoin.

Et c'est dans ce cadre-là qu'en fait, on va se retrouver prochainement autour de la table pour réécrire le PEDT et dont un des axes de travail, c'est de pouvoir voir de quelle manière on va pouvoir travailler ensemble. Et quand je dis « il y a des partenaires », c'est l'Education nationale, sinon principal financeur qui est la CAF. Comme l'a rappelé Michel, la CAF, elle nous finance... est le principal financeur sur le temps du périscolaire. Et puis c'est aussi les partenaires associat... associations qui pourraient intervenir sur ce temps-là. C'est aussi de travailler sur ce projet avec les familles par le biais des fédérations de parents d'élèves.

Donc, il y a une réflexion qui est en cours, Monsieur ERACLAS.

MONSIEUR ERACLAS

Juste pour dire que l'Education nationale le fait déjà hein, cette aide hein, ça existe déjà depuis de nombreuses années hein, en hors période scolaire. En dehors, sur le temps périscolaire, il y a des aides spécifiques pour les enfants en difficulté mis en place par l'Education nationale depuis, pff, de nombreuses années.

MADAMA SOUADE KACI

Oui oui, mais ça, je suis bien au courant. Cela dit, je pense qu'il faut bien... il faut pas faire l'amalgame avec ce que doit faire la mairie et doit se... et... et ce que doit faire l'Education nationale pour l'accompagnement des enfants qui ont... qui en ont en plus besoin. Moi, je... c'est... c'est comme ça que je le formule.

BENOIT ERACLAS

Et je suis d'accord avec vous, c'est un choix politique. Je suis d'accord avec vous, c'est un choix politique. Nous, nous sommes pour le... cette aide aux devoirs sur le temps périscolaire, et je pense que c'est de la responsabilité notamment, de... de... de... de la municipalité d'y contribuer.

MADAME CHRISTIANE PUTHOD

Et de l'Education nationale.

MADAME SOUADE KACI

Et de l'Education nationale. Si vous voulez, on va terminer et je vais clore le débat parce que vous voulez avoir le dernier mot et j'aurai le dernier mot sur le fait qu'aujourd'hui, la commune ne freine pas de travailler avec son partenaire prioritaire qui est quand même l'Education nationale. Et je crois qu'il faut vraiment qu'on soit très clairs. Qui... sur quel terrain on doit intervenir. Et concrètement, si vous souhaitez à ce que la municipalité puisse travailler, eh bah sur ce sujet-là, j'espère que vous serez là pour le prochain PEDT.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. On va tous l'espérer, mais j'ai pas de doute sur votre présence.

MADAME DOMINIQUE BABE

Je voudrais amener un... un point de... de... de clarification sur les contrats, Monsieur ERACLAS. Euh pourtant vous n'êtes... vous être assez intéressé. Vous devriez être au fait que nous avons des contrats qui... contrats sur nos animateurs qui intègrent des contrats à temps complet qui sont lissés sur l'année, qui permettent justement d'intégrer les temps périscolaires, les temps extrascolaires aux Alouettes et pendant les grandes vacances. Donc ça, nous avons.

Mais par contre... et vous êtes le premier à voter contre, enfin à vous abst-... enfin abstenir, voire voter contre chaque fois qu'on parle d'embauche. Donc si vous voulez, là, euh oui oui, ne faites pas cet air étonné.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Si, dites-nous quand est-ce qu'on a voté contre une embauche depuis le début du mandat ?

MADAME DOMINIQUE BABE

Ah bah chaque fois qu'on parle.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Dites-nous. On va rechercher hein, ils ont les vidéos, tout ça, dites-nous.

MADAME DOMINIQUE BABE

On pourrait rechercher facilement que chaque fois qu'on parle qu'il faut embaucher, vous êtes toujours un peu récalcitrant. Mais enfin, il existe chez nous...

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

On demande plus de policiers, on demande justement à embaucher, on s'est battus pour les ATSEM...

MADAME DOMINIQUE BABE

Ah bah ça, les policiers ne se... ça, je suis... je suis d'accord avec vous sur...

... sur les policiers, nous sommes d'accord, vous êtes tout le temps derrière... là-dessus, il y a pas de souci.

MONSIEUR BENOÎT ERACLAS

Donc... Là-dessus, Madame BABE, vous êtes à côté de la plaque.

MADAME DOMINIQUE BABE

Mais bon, c'était seulement pour vous dire que nous avons des contrats, enfin la DEGS, les animateurs ont des contrats qu'on essaie justement de rendre attrac-... attractifs et... et de lisser sur l'année et des temps complets. Donc euh, après, on ne peut pas tout le temps...

MONSIEUR LE MAIRE

Benoît... je pense qu'on a compris le sens de l'intervention. En tout cas, ici, il y a un élément d'ouverture et de discussion. On a bien compris que ça peut pas se faire... la municipalité va prendre la part qui est... qui est la sienne. Donc bien entendu, tout cela se fera en partenariat avec le partenaire principal qui est bien sûr l'Education ; nos partenaires principaux, devrais-je dire. L'Education nationale, la CAF et tous les acteurs qui sont concernés par le devenir de notre jeunesse sur ce... ce beau territoire de Corbas. Très bien.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

En conséquence...

MONSIEUR LE MAIRE

Michel.

MONSIEUR MICHEL MALTRAIT

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'indemnisation des enseignants au titre d'activités accessoires, en fixant les montants des indemnités mentionnées ci-avant, d'autoriser Monsieur le Maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Et de dire que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

MONSIEUR LE MAIRE

Très bien. Je vous propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

C'est moi qui vais prendre la parole concernant la délégation de service public Gestion de la chambre funéraire et de l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres, rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021.

9) GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE ET DE L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES, RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2021

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous rappelle, la Ville a consenti au pôle funéraire public. Francois quitte la salle Bon, je reprends. Pour rappel, la Ville a consenti – vous le savez – au pôle public de la métropole de Lyon, la gestion de notre chambre funéraire par DSP, par délégation de service public. La réglementation exige que le délégataire présente son rapport de gestion, ce qui a été fait, et il l'a présenté à la commission consultative des services publics locaux pour l'année dernière, ce qui était réalisé ici même à Corbas le 12 juillet dernier. La commission n'a pas eu de remarque particulière, et on peut observer surtout que le pôle fournit désormais une comptabilité analytique et des agences, et que celle de Corbas était excédentaire financière. Je précise que ce rapport est produit pour information et qu'il n'a fait l'objet d'aucun manque, voilà.

Sujet suivant, je garde la parole Pôle funéraire public, rapport annuel du mandataire pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

10) POLE FUNERAIRE PUBLIC, RAPPEL ANNUEL DU MANDATAIRE POUR L'EXERCICE 2021

MONSIEUR LE MAIRE

En 2016, nous avons participé – vous le savez – à la création du pôle funéraire public, par la souscription à son capital social pour un montant de 3 000 € qui correspondaient à six actions. Pour rappel, en 2020, après un audit, la SPL a approuvé un plan de redressement qui avait validé la pertinence du maintien de l'activité et procédé notamment à la restructuration du capital. Le pôle funéraire cette année nous propose donc dans son rapport, tel que la loi l'exige, vous pouvez donc constater que l'année 2021 a fait apparaître un résultat net toujours positif, le pôle envisage par ailleurs la mise en œuvre d'un projet managérial collectif et l'internalisation de prestations désormais confiée... qui était confiée – pardon – pour le moment au secteur privé. Un projet qui est de qualité est envisagé par une certification et un accroissement du taux d'ouverture des agences locales. Et je me permettrais de dire que les retours qu'on en a en tout cas, ici même à Corbas dans la gestion du pôle funéraire et de la qualité de l'accueil sont louées par beaucoup de monde. Et je vois Madame COLIN – et je la salue – qui... opine et donc qui valide ce que... la réalité, c'est-à-dire un pôle funéraire qui marche bien parce qu'il y a quelqu'un qui s'en occupe bien. Voilà.

Des questions ? Pas de question ?

Je vous demande donc et propose au Conseil municipal de donner acte de la production du rapport du rapport d'information annuel du pôle funéraire public métropole de Lyon, de se prononcer sur le rapport au titre de l'année 2021. Je vous propose donc que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité.

Adopté à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE

Et le dernier point donc, de ce... de cet ordre du jour, Prolongation de l'agenda d'accessibilité programmée.

11) PROLONGATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

MONSIEUR LE MAIRE

Donc, conformément à la réglementation, le préfet avait validé le 27 septembre 2016 notre programme d'action pour la mise – vous le savez – en accessibilité de l'ensemble de nos bâtiments. Ces actions devaient donc s'exécuter en six ans. La crise du Covid, elle est passée par là, et bien entendu, elle a contrarié notre programmation. En effet, pour des raisons sanitaires, nos effectifs, et bien entendu, ceux des entreprises, n'ont pas pu prendre en charge toutes les opérations planifiées en 2020 et 2021. De surcroît, on le sait tous et c'est un vrai souci, les approvisionnements de matériaux ont été rendus très aléatoires. La réglementation prévoit une possibilité de prolonger... de prolonger donc pour une durée de 12 mois en cas de force majeure, exactement ce à quoi on est confrontés. Et je vous demande donc de solliciter cette prolongation de douze mois.

Je crois qu'il y avait une intervention. Une question plutôt.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Oui, une question qui avait été posée en réunion des présidents, c'est de savoir quelle est la liste des bâtiments qui n'avaient pas encore fait l'objet de ces travaux d'accessibilité.

MONSIEUR LE MAIRE

Exactement. Dont je vais pouvoir vous donner la liste mais simplement vous rappeler un certain nombre de points concernant ces... ce souci d'agenda de l'accessibilité qui a été programmé par une association qui s'appelle... du moins une association, un... un organisme qui s'appelle l'ANAP, et tout cela a arrêté par le préfet – je viens de le dire – exactement le 26 septembre 2016 avec un délai de six ans pour une mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments.

En soi, l'accessibilité concerne les rampes, la qualité des sols, l'éclairage, des mises aux normes d'escaliers et d'ascenseurs, la largeur des portes, les sanitaires, la signalétique, donc c'est très très vaste. Tous les bâtiments sont concernés, de l'ordre de 40 à Corbas. Les travaux font donc suite à des diagnostics réalisés par des bureaux de... de contrôle. Et à l'issue de ces travaux, bien entendu, les plus gros bâtiments – là encore, c'est une nouvelle fois audité par ces cabinets de bureau de contrôle qui pourront délivrer les... les certifications.

Avant 2016, on avait déjà très singulièrement attaqué ce... ce souci d'accessibilité qui est un enjeu important pour nous. Mais depuis 2016, on reconnaît tout de même que la Ville a consacré plus de 600 000 € sur l'ensemble de ces travaux à réaliser sur nos bâtiments. Donc globalement, il reste à peu près 100 000 € de travaux à réaliser pour achever le programme. Et parmi ces 100 000 €, il y a un sujet majeur – on en a brièvement parlé tout à l'heure – c'est le gymnase des Roses puisqu'il y aura en particulier du carrelage à démolir, et ce carrelage contient de l'amiante.

Donc, pour votre information, certains bâtiments sont totalement achevés. Les quinze bâtiments sont... la maternelle Jaurès et le restauration scolaire, le gymnase Jaurès, le PIJ, là où nous sommes – la Mairie –, le CTHA, le centre de loisirs, la salle de réception, le restaurant scolaire Curie, la gendarmerie de Corbas, le gymnase Falcot, le local de la pétanque, le CCAS, l'espace Lachenal, le funérarium et les Hérissons.

Donc, euh les autres bâtiments et les IOP qui sont des installations ouvertes au public qui en particulier concernent les parcs et les squares sur la ville. Dans leur très très large majorité, ils ont été très largement traités. Il reste tou-... toutefois quelques petites interventions, et ces

interventions, pour le coup, si elles ne sont pas terminées, ne déclenchent pas l'accessibilité. Mais en tout cas, comment vous dire... la certification, l'agrément – je cherchais le mot –, l'agrément. Donc, c'est vraiment... c'est vraiment à la marge mais c'est sur encore quelques bâtiments. Donc, on va s'employer durant toute l'année 2022, avec les quelques mois qui restent et 2023 pour pouvoir terminer ces mises en conformité de nos bâtiments et qu'ils obtiennent, bien entendu, au terme de tout cela le règlement. Voilà.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Donc, la prolongation de douze mois suffirait ?

MONSIEUR LE MAIRE

De donner une expertise, en tout cas, avec eux.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Et donner par ailleurs avec les entreprises le drapeau, etc.

MONSIEUR LE MAIRE

Exactement. Avec l'approche qu'on a les techniques, ça devrait... ça devrait rentrer dans le calme.

MONSIEUR Alexandre DIOT

Si jamais ça rentre pas dans le calme ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je pense qu'il y a des dérogations qui pourront être demandées à qui de droit, il me semble. C'est bon ?

Pas d'autre question ? Très bien. Je vous propose que le Conseil municipal se prononce, donc de décider, de demander à la sous-commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de prolonger la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé sur douze mois, de m'autoriser à signer toutes les pièces administratives, techniques, financières et de manière générale, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Je propose que nous le mettions au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Je propose qu'on lève la séance. Il est 20h30, je vous remercie, mesdames et messieurs. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée et je remercie le public qui était dans la salle. Merci.

Alain VIOLLET
Président

Christine NONY
Secrétaire de séance

G. ARCARD
Le secrétaire
de séance